

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DE BIBLIOTHECAIRES

ONOMASTIQUE ARABO-MUSULMANE : CONTRIBUTION AU
CONTRÔLE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL

MEMOIRE
PRESENTE PAR
CHAABANE BEN ACHOUR
SOUS LA DIRECTION DE
MADAME MADELEINE WAGNER
DIRECTEUR DES ETUDES A L'E.N.S.B.



1980

16^{ème} PROMOTION

BEN ACHOUR (Chaabane).-Onomastique Arabo-musulmane: contribution au contrôle bibliographique ^{universel} international: mémoire/présenté par Chaabane Ben Achour; sous la dir. de Madeleine Wagner. -Villurbanne: Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires, 1980.- 31p; 30 cm

Onomastique arabe.

Vedette-auteur.

Contrôle bibliographique ^{universel}

Après un bref rappel des principes du C.B.U. l'auteur montre l'importance de l'écrit dans la civilisation Arabo-Musulmane; un chapitre est consacré à l'onomastique Arabe et un autre aux définitions des éléments du nom arabe; des exemples d'application et une méthode de recherche pour établir une liste d'autorité des auteurs arabes sont donnés en fin du mémoire.

A la mémoire du grand ibn an-Nadim
qui donna à la Bibliographie et à la
"Bibliothoconomi" Arabo-Musulmanes leurs
lettres de Noblesse.

Trés humblement...
Chaabano.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	P.1-2
0.CHAPITRE PREMIER : GENERALITES.	
0.1.Le transfert de l' information	P.3
0.2.Le controle bibliographique universel	P.4
0.3.Le C.B.U.et les pays Arabes	P.4-5
1.CHAPITRE DEUXIEME :L'HERITAGE ARABO-MUSULMAN	
1.0.	P.6
1.1.L'héritage de la Gahiliyyah	P.6
1.2.L'Islem et l'ordre de lire	P.7
1.21.Place de l'ecrit et de la science dans la civilisation Islamique	P.7-9
1.22.L' "explosion documentaire"avant la lettre	P.9
1.3.Les Musulmans et la Bibliographie	P.9
2.CHAPITRE TROISIEME :L'ONOMASTIQUE ARABO-MUSUL- MANE	
2.0.	P.10
2.1.La Gahiliyyah	P.10
2.11.Organisation sociale	P.10-11
2.12.Onomastique	P.11-12
2.2.L'Islem	P.12
2.21.Organisation sociale	P.12-13
2.22.Onomastique	P.13-14
2.3.Homonymie et différentiation	P.14
3.CHAPITRE QUATRIEME :ELEMENTS DU NOM ARABO- MUSULMAN	
3.0.Rappel de quelques notions de morphologie et de syntaxe arabe	P.15-17
3.1.Eléments du nom	P.17
3.11.al-HITAS	P.17-18
3.12. Ism al- Alam	P.18
3.13.an-Nasab	P.18-19
3.14.an-Nisbah	P.19
3.15.Laqab	P.19
3.16.as-Suhrah	P.19
3.17.al-Kunyah	P.19
3.2.Exemples d'application	P.20-25

3.3.Methode pour etablir une liste d'autorite des auteurs arabo-musulman d'avant 1800	P.26-27
3.4.Suggestions pour etablir une liste d'autorite des auteurs arabes d'apres 1800	P.27
CONCLUSION	P.28-29
NOTES	P.30
BIBLIOGRAPHIE	P.31

INTRODUCTION

BIEN que le titre choisi est pour le présent travail soit onomastique arabo-musulmane ou contribution au contrôle bibliographique universel, il ne peut être considéré comme une véritable contribution à ce programme international.

Pour quoi?

Tout d'abord, parce qu'une véritable contribution ne peut exister que si un travail aboutit à des résultats tangibles! or ce n'est pas le cas de ce mémoire.

L'objectif premier est de déterminer par une étude statistique et approfondie de l'onomastique arabo-musulmane, des règles pour le choix de la vedette-auteur arabe. Ceci faciliterait une normalisation ultérieure (qui est une responsabilité des états arabes et des associations de bibliothécaires ainsi que des associations de normalisateurs arabes) et elle aiderait (étant une base) à instaurer le contrôle bibliographique universel dans les meilleures conditions.

Malheureusement n'ayant pas pu nous procurer les outils nécessaires pour réaliser ce travail, projet d'un dépouillement systématique de 1000 noms à partir de Nu gam al-mu allifin de Kahhalah), la méthode et l'objectif de ce mémoire ont dû être modifiés.

Toutefois, la méthode prévue et non utilisée est exposée en espérant l'appliquer à l'avenir.

Tout en se fixant l'objectif de contribution au contrôle bibliographique universel, nous limiterons en quelque sorte cet élan, et nous présenterons une sorte de memento à l'intention des bibliothécaires non-arabophones, pour les aider à faire face à certaines difficultés.

Dans ce but ce travail est divisé en quatre chapitres.

Dans le premier, nous traiterons du transfert de l'information, le contrôle bibliographique universel et du problème de la normalisation dans les pays arabes.

Le second chapitre a été consacré à l'héritage Arabo-islamique ceci a pour objectif de la place importante de l'écrit dans la civilisation arabo-musulmane.

Le troisième chapitre, portera sur la question de l'onomastique arabo-musulmane. Pour une meilleure compréhension, nous avons traité distinctement l'onomastique de la période anté-islamique et celle de la période islamique. Afin de faire ressortir certaines caractéristiques, il nous a semblé nécessaire de faire une brève introduction concernant l'organisation sociale de chaque époque.

Dans le quatrième chapitre, après un bref rappel de quelques notions

de morphologie et de syntaxe arabe, indispensables pour comprendre l'agencement et la structure du nom, nous avons essayé de définir différents éléments du nom arabo-musulman. Le lecteur informé de certaines définitions un différentes de celles qui sont données ceux qui ont traité avant nous cette question.

La raison de cette différence est la suivante: notre objectif de faciliter le travail des bibliothécaires non-arabophones, nous avons regroupé certains éléments et nous avons éliminé certains par souci d'efficacité d'ailleurs pour certains les sept éléments que nous avons conservé sont un peu trop nombreux .

En fin nous avons tenu à exposer notre méthode pour établir la liste d'autorité des auteurs arabes. Bien que cette méthode soit le fruit de discussion avec madame M. Wagner et quelle lui doive être nous seul responsables de ces imperfections

Pour conclure, nous avons tenu à parler de certains travaux et traités de l'onomastique arabo-musulmane. En décelera leur inclusion au fil des pages de ce travail. nous ne saurons clore cette introduction, sans exprimer notre profonde gratitude et nos plus vifs remerciements pour toutes les personnes qui nous ont aidé à mener ce travail à son terme; notamment:-

Monsieur Michel Morland, directeur de l'ENSS, qui par ses conseils nous a guidé dans le choix de certaines orientations de notre travail.

Madame Madeleine Wagner, directrice des études à l'ENSS, qui bien voulu diriger ce travail et pour ses conseils.

Mademoiselle Jacqueline Sublet, chef de la section arabe à l'ENSS pour son accueil chaleureux, ainsi à tous ses collègues et pour nous avoir communiqué gracieusement des documents.

Mademoiselle Joséé Salagna, chef du service arabe à la D.A. de Paris, pour son accueil ses conseils et les documents qu'elle a bien voulu nous communiquer.

Mais vives remerciements vont aussi à madame Lévine de la Bibliothèque de Quai Claude Bernard.

Enfin à Mon frère Mohammed Salah Nabti qui a eu la désagréable charge de taper ce travail.

Chaàbane. Ibn Achour

CHAPITRE PREMIER

GENERALITES

0.1. LE TRANSFERT DE L'INFORMATION

On parle de plus en plus, ces derniers temps, de la nécessité et de l'urgence du transfert de l'information au profit des pays en développement.

Cette urgente nécessité a pour origine, une pour croissante de voir le fossé entre les pays industrialisés et les pays non-industrialisés devenir infranchissable. Les revendications légitimes des pays non-industrialisés commencent à être entendues par ceux qui, à un moment donné de l'histoire, les exploitaient de façon honteuse.

Le concept même du transfert de l'information nous semble reposer sur une mauvaise appréciation des problèmes du développement. Quel développement?

En fait, l'information à transférer est une information scientifique et technique qui servira à donner les mêmes produits, que cela soit aux Etats-Unis ou en Tunisie.

Tout en acceptant (difficilement) le fait que les pays du tiers-monde soient devenus indépendants, il semble inimaginable pour les anciennes métropoles, qu'il puisse y avoir une autre forme de développement.

Les Pays du Tiers-Monde, quant à eux, ne semblent pas avoir eu l'idée d'un développement autre que celui de leurs anciens colonisateurs ou de leurs actuels néo-colonisateurs. Les Seules solutions envisagées par eux sont les voies (les moyens!) de développement socialiste et capitaliste.

Il nous semble, que le fait même de penser que le transfert de l'information se fera suivant un sens unique (pays industrialisés - pays non-industrialisés) est révélateur d'un état d'esprit bien déterminé.

Tout en étant conscient de l'importance et de la valeur de ce genre de transfert, nous constatons que personne n'a pensé à un transfert de l'information dans l'autre sens, c'est à dire, des pays en développement vers les pays développés (du moins à notre connaissance).

Monsieur N'GOU écrivait en 1976 que "les incompréhensions entre cultures demeurent et s'aggravent parfois, en dépit ou peut être même à cause du flot grandissant d'informations qui semble parfois devoir nous submerger".

C'est une constatation alarmante!

Combien de citoyens de pays développés connaissent les produits des autres civilisations! Nous ne parlons pas ici des produits exotiques (folkloriques si l'on veut!) achetés au hasard d'un voyage ou, vus au hasard d'une émission de télévision.

Nous voulons évoquer les écrits produits par les autres civilisations. Des milliers, peut être des millions de citoyens des pays industrialisés voudraient connaître ces écrits et ces civilisations. Malheureusement ils doivent se contenter de sources de seconde-main, car il n'y a pas de transfert de l'information des pays en développement vers leurs pays.

Alors que faire?

Il est vital que les études concernant le transfert de l'information porte sur ce point important.

D'ores et déjà, nous pouvons dire que si l'idée d'un transfert de l'information (nous sommes tentés d'écrire: culturelle) ne semble pas avoir effleuré ceux qui sont si inquiets au sujet du développement social et économique du tiers-monde, néanmoins nous constatons enfin qu'il y a un autre programme international - le contrôle bibliographique universel - il y a des possibilités immenses, qui, exploitées de façon adéquate, pourraient aider à une meilleure compréhension entre les nations et les cultures, en mettant à la portée de tous les lecteurs les notices bibliographiques des documents produits par une culture donnée ou un pays donné. Ainsi le lecteur pourrait se documenter à la source.

0.2.1. CONTRÔLE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL.

Né dans les pays occidentaux (et peut être pour eux), le contrôle bibliographique universel est devenu une "propriété collective" de tous les pays; il apparaît donc comme un outil pour faciliter les échanges de documents. L'une des idées maitresse du C.B.U. est la réalisation de la notice bibliographique des ouvrages dans leurs pays d'origine. Bien que ce soit un travail purement technique, ce qui est important, à notre sens, est le fait de reconnaître au pays d'origine le droit de cataloguer sa production. Cela part de l'idée, pleine de bon sens, que nul ne connaît mieux son fils que le père lui-même.

Le Contrôle Bibliographique universel consiste, en fait, "à traiter systématiquement les données bibliographiques depuis la production d'un livre en un lieu quelconque du monde jusqu'à la publication de ces données dans les catalogues de nombreuses bibliothèques." (2)

C'est le moyen qui permet de "reconnaître la référence exacte et précise de tous ce qui paraît à la surface du globe" (3). IL "présuppose l'existence dans chaque pays du dépôt légal, d'un centre bibliographique et la publication d'une bibliographie nationale comportant des notices établies selon les normes correspondant à une éventuelle mise en ordre par le lecteur" (4)

0.3. LE C.B.U ET LES PAYS ARABES.

Si la plus part des conditions citées (dépôt légal, centre bibliographique, bibliographie nationale) sont réunies dans les pays arabes, il n'en va pas de même pour les normes.

A notre connaissance, il n'y a jusqu'à présent aucune norme établie par les pays arabes concernant le choix de la vedette auteur. Chaque pays suit ses propres normes (s'il en a), si non il suit des normes étrangères (françaises ou anglo-américaines); parallèlement, il y a un mouvement important vers l'adoption des normes internationales.

Leis coalition de pays arabes ont participé à leur élaboration! Pour ne prendre que l'exemple de la recommandation ISO/R233-1961, concernant la translittération des caractères arabes en caractères latins, aucun pays n'est cité parmi les pays qui ont élaboré cette recommandation, par conséquent l'état sioniste trouve sa place.

Alors que faire et que dire du reste des normes!

La Normalisation du choix de la vedette auteur ne devrait jamais être réalisée par un seul pays arabe. En effet, la production de la période anté-islamique jusqu'au 19^e siècle n'appartient pas à un pays bien déterminé mais à la communauté arabo-musulmane.

Dans l'état actuel des connaissances, même si tous les pays arabes voulaient la réaliser ensemble, ce serait impossible en l'absence d'une étude approfondie de l'anthroponymie arabo-musulmane; les solutions empiriques n'étant pas acceptables, il est temps, qu'un programme d'étude soit adopté en ce sens. L'Entrepriso internationale "Onomasticon Arabicum" pouvant servir comme point de départ.

En conséquence, les pays arabes gagneraient en connaissance et en utilité.

CHAPITRE DEUXIEME

L'HERITAGE ARABO-MUSULMAN

1.0. Beaucoup d'historiens de la civilisation arabo-musulmane s'accordent à dire que, sans l'Islam, les arabes auraient pu rester inconnus. Certes il y eut des civilisations brillantes dans le sud de l'Arabie, mais ces civilisations furent déjà détruites depuis longtemps avant l'avènement de l'Islam.

Religion monothéiste par excellence l'Islam donna aux Arabes "L'Idéologie" dont ils avaient besoin pour accéder de plein pied dans l'Histoire mondiale, et la marquer d'un sceau indélébile.

Tous les peuples acquis à l'Islam participèrent à l'éclosion d'une civilisation, qui apporta à l'humanité pendant une certaine période de l'histoire, la lumière de la connaissance.

Littérature, sciences, philosophie, droit et arts ont connu sous l'Islam triomphant des Jours Glorieux.

Ce n'est l'objet de ce travail de décrire ces activités à l'exception de quelques unes qui serviront de support à l'étude de l'onomastique arabe.

1.1. L'HERITAGE DE LA ĠĀHILIYYAH

Par "Ġahilliyyah", les musulmans désignent la période, qui a précédé l'Islam. Ce mot a été traduit tantôt par "période gentile", tantôt par "période anté-islamique"; le sens donné à ce mot par les musulmans englobe toutes les pratiques réprimées par l'Islam, ainsi que la notion d'ignorance de la révélation.

Le Personnage le plus important de cette période était le poète. C'est un personnage fabuleux, model vivant et explosif de toutes les qualités et tous les défauts de son clan; il utilisait la langue avec une maîtrise terrifiante pour dire les choses simples de la vie. Par ses poèmes, il magnifia sa tribu et rabaisse les autres.

tout lui était permis! C'est pour cela qu'on achetait en cotant tous ses caprices; sinon, par un seul poème, une personne un peu récalcitrante devient la risée de tous.

La Langue cet outil fabuleux, était le seul objet digne de l'intérêt de l'arabe à l'époque anté-islamique. Dès lors l'arabe considéra sa langue comme la meilleure et ne doute jamais de sa valeur.

Le seul art reconnu par les arabes anté-islamique fut celui qui utilisait la langue comme matériau.

Il ne s'agit pas de la littérature. En effet, la notion de littérature telle qu'elle est comprise en occident, n'existait pas. On pourrait, à la rigueur, parler d'une littérature traditionnelle. Le fait qu'elle était transmise par voie orale nous permet de faire ce rapprochement.

Cet amour de la langue et de tout ce qui est produit de la langue (poèmes, anecdotes, proverbes etc...) a facilité le coup de foudre que les arabes ont eu pour le QUR'ĀN (Coran)

De la Ġahiliyyah, nous avons hérité des MĀ'ALLQĀT (poèmes écrits et prodés avec des fils d'or et suspendus sur les murs de la KA'BAH); de beaucoup

de poèmes anonymes et des "Diwān" des tribus (recueils de poèmes des tribus) ainsi de beaucoup de proverbes et anecdotes etc...

L'Héritage de cet époque est essentiellement un héritage oral. Pendant le premier siècle de l'Hégire une véritable ruée vers la collecte et la consignation par écrit de tous ces poèmes et traditions a vu le jour.

L'écriture était connue, mais c'est grâce à l'Islam et à son ordre de lire que l'écriture et l'écrit enregistreront un essor prodigieux.

1.2. L'ISLAM ET L'ORDRE DE LIRE

Le Premier mot révélé par 'ALLĀH à MUHAMMĀD fut un ordre "Lis".

"Il avait quarante ans, et c'était la cinquième année de ses retraites annuelles. Vers la fin du mois, une nuit, il reçut la visite d'un ange. L'Ange lui annonça que Dieu l'avait choisi comme son messager et envoyé auprès des hommes; il lui apprit les ablutions et la façon d'adorer Dieu la prière, et il lui communiqua le message divin que voici:

"Au nom de Dieu, le très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux.

Lis au nom de ton Seigneur qui a créé:

Qui a créé l'homme d'un caillot de sang.

Lis! car ton Seigneur, le Très Noble,

C'est lui qui a enseigné par le calame :

Il a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas." (Quran, 96:1-5) (5)

Ainsi, dès le premier mot de la révélation, l'Islam se place sous le signe de la lecture: c'est à dire de la science et de l'écrit.

Si par la suite, pendant les siècles obscurs de la décadence du monde musulman, la science et l'écrit sont devenus les dernières choses aux quelles on s'intéressait, il ne faut pas l'imputer à l'Islam comme certains chercheurs ont essayé de le faire. Il faudrait rechercher les causes dont les conditions socio-économiques.

Durant plusieurs siècles les musulmans sont restés les maîtres de la recherche dans toutes les disciplines connues en leur temps, et ont été les initiateurs d'ordre. Les Universités, les observatoires astronomiques et les bibliothèques ont connu un essor exemplaire pendant toute la période de la civilisation islamique.

1.21. PLACE DE L'ECRIT ET DE LA SCIENCE DANS LA CIVILISATION ISLAMIQUE

Comme nous l'avons déjà signalé plus haut, l'écriture était connue pendant la Ghahiliyyah; elle était utilisée dans les traités. Certains ont parlé de poètes ayant écrit eux mêmes leurs poèmes. Les "Mu'allqat"; ces poèmes suspendus au mur de la "Ka'bah", ne le seraient pas si l'écriture n'avait pas été connue.

Connu! Cui; mais elle n'était pas pratiquée à une grande échelle.

Les "Hadith" évoquant la science, et les actes favorisant l'apprentissage de l'écriture et sa pratique quotidienne sont multiples. "...le Prophète s'intéressait particulièrement à la question de l'enseignement public. Il disait souvent: "Dieu m'a envoyé comme instructeur" (Mu'allim)" (6)

Dans la première mosquée construite par les musulmans à Médine, "une partie était réservée à l'Ecole (La célèbre suffah) qui servait de dortoir pendant la nuit et de salle d'étude pendant la journée". (7)

Les Premières études étaient, comme on s'y attend, des études de textes religieux: exégèse du Coran et Hadit, mais aussi la littérature arabe c'est à dire la poésie héritée de la Gāhiliyyah.

Les Premières compilations datent de ce temps là.

Les "Hadit" qui incitent à l'acquisition de l'instruction et de la science sont multiples: "recherchez la science, fût-ce en Chine", "un musulman ne peut rendre plus grand service à son frère, que de lui transmettre une bonne tradition qu'il a reçue"

Les Historiens et les biographes rapportent que le Prophète, après la victoire de "SADR" (en l'an deux de l'Hégire=624 de J.-C.) ordonna "que tous les prisonniers de guerre qui savaient lire et écrire pussent payer leur rançon par le travail: chacun d'eux enseigna à dix garçons musulmans l'art d'écrire. Le Quran ordonne que les transactions commerciales à crédit se fassent par un acte écrit ou au moins deux témoins doivent apposer leurs signatures" (8)

Comme on peut le constater, tout était fait pour favoriser l'essor de l'instruction et de son outil: l'écrit en général. On commença par écrire les versets du Qur'an et les "Hadit"; il est possible qu'on ait fait la même chose avec l'héritage poétique anté-islamique.

Après la mort du Prophète et sous ses deux premiers Califah, on fit diverses copies du Qur'an. Il faudra attendre le Califat de 'Utman Ibn 'Affan pour voir l'établissement d'une copie officielle du livre saint de l'Islam.

Les Conquêtes musulmanes, les traités et les conversions spontanées ayant amenés beaucoup de gens à l'Islam, on éprouva le besoin de l'étudier de l'expliquer et de le défendre. C'est la cause principale de la ruée vers la collecte de la poésie anté-islamique. On assista, alors, à un phénomène inouï: pendant deux siècles (1er et 2ème siècle de l'hégire), des hommes iront à la recherche et à la rencontre des bédouins qui connaissaient cette poésie; on écrira tout, et la masse de "documents" collectés sera l'objet de diverses recherches: ainsi naquit ce qui a été appelé, par les classificateurs Arabes, "la science de l'Arabe" ('ilm al-'Arabiyya) Lexicographie, Grammaire, Critique, 'Arud (métrique) etc...; cette science connaît un essor considérable.

Mais les conquêtes ont eu une autre conséquence: tous les peuples soumis à l'Islam ont apporté leurs cultures Byzantins, Berbères, Perses se sont trouvés à côté des Arabes islamisés. Un grand brassage d'idées a eu lieu grâce à un immense travail de traduction du Grec, du Syriaque, du Pahlavi (Persan ancien). Ce travail a débuté sous les Omoyyades; il s'est poursuivi sous les Abbassides à Bagdad, Le Caire, Cordoue, Reï et

beaucoup d'autres villes musulmanes, qui ont été le siège d'une activité scientifique intense.

Ensuite, tout ce travail scientifique a été, malheureusement, occulté par certains "historiens" occidentaux guidés par leur haine. Ces "historiens" ont essayé de passer sous silence le rôle des musulmans dans la transmission des sciences et de la philosophie Grecque; certains ont même essayé d'imputer l'incendie de la grande bibliothèque d'Alexandrie aux musulmans.

Heureusement, la haine n'étant pas une caractéristique typiquement occidentale, beaucoup de chercheurs ont mis en évidence le rôle joué par les musulmans. Voici le témoignage de Montgomery Watt, cité par Pierre Rondot dans un article intitulé: "Science et technique dans la civilisation Islamique". "Quand on se rend compte, écrit-il (c-à-d. M. Watt), de toute l'étendue des domaines que les Arabes embrassèrent dans leurs expérimentations scientifiques, leurs pensées et leurs écrits, on voit que, sans les Arabes, la science et la philosophie Européennes ne se seraient pas développées à l'époque comme elles l'ont fait. Les Arabes ne se contentèrent pas de transmettre simplement la pensée grecque. Ils en furent les authentiques continuateurs; ils maintinrent en vie les disciplines qu'on leur avait enseignées, et, en même temps, ils en étendirent la portée" (9)

1.22. L'"EXPLOSION DOCUMENTAIRE" AVANT LA LETTRE.

Les historiens rapportent qu'au Xème siècle de J.-C., la bibliothèque de Cordoue (QURTUDAH en Arabe) ne comptait pas moins de 400.000 volumes. Nous devons préciser que ce sont des manuscrits.

La bibliothèque de Cordoue n'était pas l'unique bibliothèque du monde musulman. Toutes les grandes villes avaient leurs bibliothèques: Il y avait les bibliothèques "universitaires": comme celles de l'Université al-Azhar, ou celle de Roi etc. IL y avait aussi les bibliothèques de quartier: son siège était la mosquée ... Cela sans parler des nombreuses bibliothèques privées. Pour subvenir à ce besoin, les ateliers de copistes connaurent un grand essor.

Ainsi, et toute proportion gardée, on pourrait parler d'une "explosion documentaire" avant la lettre.

1.3. LES MUSULMANS ET LA BIBLIOGRAPHIE.

Comme on peut s'y attendre, les musulmans ont été amenés à recenser toute cette production: la bibliographie est née.

La première bibliographie fut une liste des livres de Galien (médecin Grec) (GALINUS en Arabe) traduits en arabe, compilée par le premier traducteur arabe: Hunayn ibn Ishaq; mais le plus grand bibliographe, qui donna ses lettres de noblesse à cette discipline, fut: ibn an-Nadim. IL rédigea son "Fihrist" (mot persan qui veut dire index), des livres de toutes les nations la bibliographie deviendra après une activité d'erudition.

CHAPITRE TROISIEME

L'ONOMASTIQUE ARABO-MUSULMANE

2.0.

L'avènement de l'islam bouleversa la société arabe archaïque et les autres sociétés gagnées à l'islam la nouvelle religion triomphante, mais il ne modifia pas l'onomastique arabe ancienne. Plus encore, il exporta le système onomastique arabe aux autres peuples conquis. Ainsi donc, on peut trouver des persans, des berbères, des égyptiens qui ont, seulement des noms arabes, mais qui se réclament d'ancêtres arabes. Cela est dû au système des alliances ('al-wala).

Pour comprendre ce phénomène, nous présentons dans une première partie l'onomastique de la Gahiliyyah et, dans une deuxième partie

l'onomastique islamique.

2.1. LA ĠĀHILIYYAH.

Nous avons déjà donné la définition de ce mot dans le chapitre II. Il faut ajouter ici que certains historiens musulmans, très pieux se sont ingéniés à brosser un tableau horrifiant de cette période. En effet, les querelles intestines entre les tribus, l'adultère, le polythéisme etc..., sont amplifiées à l'extrême dans le but de montrer la décadence de la Gahiliyyah, et de faire ressortir les biens faits de la nouvelle religion.

Il est vrai que ces historiens sont partis de fait précis et connus, mais ils ont péché par trop de piété.

2.1.1. ORGANISATION SOCIALE.

La société arabe de la Gahiliyyah était une société nomade dans sa grande majorité. Les deux villes les plus importantes sont MĀKKAH (la mécque) et YĀTRIB (qui deviendra Médine quand le Prophète viendra s'y installer). Une troisième ville, moins importante que les deux premières est 'AT-TĀ'IF (Taif).

Les habitants de ces villes ne diffèrent du reste des arabes que par l'activité à laquelle ils s'adonnent.

La tribu Qurayš (Koraïsh), exerçait le commerce caravanier, c'est la tribu du Prophète. D'ailleurs certains historiens occidentaux suivis par les historiens arabes modernes ont parlé d'une république marchande. Sur le plan de la structure sociale, la tribu est divisée en clans les clans en familles.

Médine et Taif étaient des villes où l'agriculture représentait l'activité essentielle.

La cellule de base de cette société est la famille patriarcale les liens de sang étant les plus importants. La filiation se fait par le père; le nouveau né portera le nom de ce père. Les esclaves porteront aussi le nom de leurs pères et celui du clan ou de la tribu à laquelle appartient leur maître.

Par contre, s'ils sont libérés, ils contractent généralement une alliance avec leurs anciens maîtres: ils seront donc des "Mawālīy" (alliés), par conséquent, ils seront considérés comme membres à part entière de la tribu.

L'importance du lien du sang trouve son expression dans la notion du "ʿIrd"(Honneur)qui est souvent rattaché à la notion de la pureté sexuelle de la femme.L'Adultère est très sévèrement puni et la femme, faite prisonnière, lors d'une razzia, devient vite la concubine, parfois l'épouse de celui qui l'a capturé.Pour son cas, ce sont ses parents, c'est le déshonneur.

Une expression de l'importance des liens du sang est l'importance donnée à la généalogie; véritable "science", elle permet à tout arabe de connaître ses ancêtres.celui dont la lignée est pure, est dit: "Ḥayy Ḥasab ṣarīḥ"(il a une filiation claire).Par contre, le "Ḥayy" est celui dont la lignée n'est pas pure; le ḥayy peut être un "Laqlī"(Sotard), ou avoir pour père un non arabe.

La tribu est dirigée par un " Sayyid"(Seigneur).Mélange subtile de sagesse, de magnanimité, et parfois aussi de roublardise, le Sayyid gouverne et guide la tribu dans sa transhumance, dans ses guerres et dans ses alliances.

La morale de l'époque est régie par quelques règles fondamentales dont:

- Le Sens de l'Honneur
 - Le Sens de l'Hospitalité
 - Le Devoir de défendre la tribu même si elle est dans son tort.
- Toute infraction à ces règles conduit à l'exclusion pure et simple. L'exclu est nommé "Ḥalī".

La religion est le polythéisme,, chaque tribu vénère une divinité et le haut lieu de ce polythéisme est la Kaaba à la Mecque.

2.12. ONOMASTIQUE

Dès sa naissance, le nouveau né reçoit un nom propre(ism ʿalān). S'il est le fils d'un homme libre(non-esclave),il lui est attribué un nom propre effrayant:ʿUsāmah(lion),Ḥarb(guerre),Ṣaḥr(grand rocher). Les arabes croyaient qu'en donnant de tels noms à leurs fils,ils feraient peur à leurs ennemis quand ils auraient atteint l'âge de porter les armes.Il faut se rappeler que l'Arabe est un superstitieux.

Les filles portent un nom traduisant une caractéristique morale ou physique décelée chez le bébé:

- Fātimah(jeune chamelle sevrée)
- Suʿād(idée de bonheur)

Par contre les esclaves portent une appellation agréable:

- Rabāḥ(idée de gain et de prospérité)

Plus tard, à l'âge adulte et même avant cet âge, l'arabe peut recevoir un "LAQAB" (surnom qui peut être "laudatif" ou "péjoratif")

Ex: Laqab "laudatif": al-Amīn (honnête et droit)

Laqab "péjoratif" ou sobriquet: al-Huṭay'ah (courtaud)

L'arabe ne reçoit sa KUNYAH, généralement, qu'après avoir eu un enfant. La Kunyah est formée avec 'ABŪ (père) et le nom propre de l'aîné des enfants, qu'il soit fille ou garçon; une pratique existe, c'est de former la Kunyah avec le nom propre du premier fils même si l'aîné est une fille.

Ainsi, le nom de l'arabe de l'époque anté-islamique sera formé avec:

- 1) ISM ALAM: nom propre
- 2) NASAB: ibn (fils) + nom propre du père
- 3) LAQAB: surnom
- 4) KUNYAH: ABŪ + nom propre du fils ou de la fille
- 5) NISBAH: adjectif de relation à la tribu

2.2. L'ISLAM

Bien que né dans la capitale de l'Arabie, l'Islam s'est proclamé religion universelle, s'adressant à tous les peuples sans distinction. Alors, comment expliquer le fait que toutes les sociétés islamisées aient adopté les structures de la société arabe anté-islamique?

2.21. ORGANISATION SOCIALE

L'explication du phénomène de l'arabisation des structures des sociétés islamiques non-arabes, ne peut être donnée qu'après une analyse de l'organisation de la société musulmane, nouvellement fondée à Médine.

Deux "Hadit" guideront notre analyse, qui somme toute restera très sommaire, du fait de l'objet de ce travail.

Le premier "Hadit" est celui-ci: "J'ai été envoyé par ALLAH pour parfaire les bonnes traditions" أنا رسول الله مبعوثه ليتمم لدينكم

Le second est celui de la cérémonie de fraternisation entre les Muhāğirīn (exilés) et les 'Anṣar (partisans) **, chaque exilé choisit un "frère" parmi les partisans. Ce lien de fraternité est considéré comme plus fort que le lien du sang. D'ailleurs, dans les batailles entre musulmans et polythéistes, il arrive que des membres d'une même famille s'entretuent, chacun défendant son camp.

Dans le premier "hadīt", le prophète reconnaît les aspects positifs de la Ghaziyah et il précise qu'il n'a été envoyé que pour parfaire ces aspects. c'est un point important que de nombreux historiens ont tendance à oublier.

L'Islam, tout en reconnaissant et cautionnant beaucoup de

pratiques, combattit beaucoup d'autres et spécialement ce qu'il "Ḥamiyyat 'al-Ġāhiliyyah", c'est-à-dire le "chauvinisme" tribal et la prépondérance des liens de sang.

En conséquence, la famille, comme cellule de base se trouva la seule reconnue et louée. Le lien promu devient celui de la religion; en effet, à partir de cette époque, les Hommes islamisés se définissent exclusivement comme musulmans.

La notion de voisinage prend dès lors de l'importance: le voisin devient un membre de la famille.

Le plus important est que ces pratiques musulmanes auront pour conséquence la création d'une société citadine. Les liens tribaux ne seront plus que de vagues réminiscences.

2.22. ONOMASTIQUE

Au sujet de l'onomastique, l'avènement de l'Islam a engendré des changements qui semblent insignifiants, mais qui sont en fait très profonds.

La cérémonie de l'imposition du nom propre au nouveau né revêt le caractère d'un premier contact avec la religion. La tradition rapporte que lorsque le prophète apprit la naissance de 'ABB-ALLAH 'IBN 'AZ-ZUBAYR, il prit le nouveau-né et psalmodia le 'Ādān (l'appel rituel à la prière) dans son oreille droite. Ensuite, les noms propres ne seront plus choisis en fonction de leur laideur (pour effrayer les ennemis), mais en fonction de leur "beauté". Le prophète insistera beaucoup sur ce point il dira que les meilleurs noms propres sont ceux des prophètes et les noms théophores.

Nous assisterons, en plus, au remplacement progressif, de la NISDA tribale par la NISDAH se rapportant à une ville.

Ainsi, nous aurons un nom à plusieurs éléments dont un proprement islamique qui est le HITĀD.

Le HITĀD, titre honorifique par excellence, est une innovation islamique. IL apparut avec les califes Omeyyades et, connut un grand essor sous les Abbassides. IL trouva son origine dans certains "titres" décernés par le prophète à certains de ses compagnons; ainsi, le premier calife a été nommé "aṣ-Ṣiddīq" (celui dont la fidélité est constante et qui n'a jamais démenti le prophète); le second calife est "al-Farūq" (celui qui tranche entre la vérité et le mensonge); le propre oncle du prophète Ḥanzah est "Āsad 'ALLAH".

Plus tard, après les Abbassides le "Ḥ itāb" fut transformé en nom propre. IL n'est pas rare de trouver maintenant un musulman dont le nom propre est: 'Asad 'ALLAH ou "Nūr 'ad-Din". Ainsi, comme on a pu le voir la structure de l'onomastique ancienne

s'est perpétuée tout en accusant quelques changements.

2.3. HOMONYMIE ET DIFFERENCIATION.

Nous avons déjà évoqué la prédilection du prophète pour certains noms propres. IL faut signaler, par ailleurs, un phénomène propre à l'onomastique musulmane, celui de l'homonymie.

Les "Hadit" du prophète constituent la seconde source de la loi musulmane. IL paraît évident que tout musulman pieux essaie de s'y conformer. cela est illustré par "l'essor prodigieux" de l'homonymie. LE nombre de personnes appelées: Muḥammed, 'Aliy, 'Umar, 'Ibrāhīm (pour ne citer que ces noms) ne se compte plus.

Et cela rend d'autant plus difficile le travail des catalogueurs -Comment différencier trois, quatre, cinq auteurs ou plus qui porteraient le même nom propre?

-Facile! dirait-on, il y a les autres éléments du nom!

-Oui! mais il faut se détronper car les Arabes ont pris la mauvaise habitude de donner, par exemple, une même Kunyah à un même nom propre. Muḥammed aura toujours pour Kunyah 'Abū 'Al- qāsim, 'Aliy aura toujours pour Kunyah 'Abū 'Al-Ḥasan ou 'Abū 'Al-ḥusayn, (la réciproque est valable ici).

-Heureusement que tous les noms n'ont pas une Kunyah fixe! et même si c'était le cas, la différenciation pourrait être faite grâce au Nasab ou la Nisbah.

-C'est possible! mais l'homonymie peut se rencontrer là aussi.

Certains bibliographes et historiens de la Littérature Arabe, ont trouvé un moyen pour différencier les auteurs, en leur adjoignant le titre du livre qui les a rendus célèbres, précédé du mot: Sahib qui veut dire celui qui a écrit.

Ce n'est pas la solution idéale, car elle manque de précision et risque d'alourdir la fiche; sans oublier que de telle fiche ne pourrait pas être entrée dans l'ordinateur.

UNE solution efficace ne sera trouvée qu'après une étude approfondie de l'onomastique arabo-musulmane. En attendant la rationalisation du système, nous devons continuer à faire le choix de la vedette-auteur empiriquement. LA multiplication des renvois, dans ce cas, est indispensable.

Toutefois il est nécessaire aussi de fixer une méthode pour établir une liste d'autorité de tous les auteurs arabo-musulmans.

CHAPITRE QUATRIEME

ELEMENTS DU NOM ARABO-MUSULMAN

E.O. RAPPELS DE QUELQUES NOYEAUX D. MORPHOLOGIE ET SYNTAXE AR/DE.

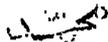
En attendant une application effective du contrôle bibliographique universel, qui épargnerait aux bibliothécaires non-arabophones le catalogage des livres arabes, il faudra continuer à faire ce travail. La connaissance de la langue arabe est souhaitable dans ce cas. Mais faute d'une connaissance approfondie qui faciliterait beaucoup le travail, il est impératif que ceux qui auront à accomplir cette tâche sachent une et maîtrisent certaines règles de morphologie et de syntaxe ainsi que l'alphabet arabe et sa translittération en caractères latin.

a-La règle la plus importante, croyons-nous, est de se rappeler toujours que les arabes ne commencent jamais par un sukūn (Absence de voyelle) représenté dans la graphie arabe par un petit cercle qui se place sur la lettre en question il n'est pas translittéré.

Voici un exemple : Man = مَنَّان (le sukūn est sur la lettre n), d'après cet exemple on peut dire que tous les mots arabes commencent toujours par une voyelle et se terminent toujours par un sukūn.

voici un autre exemple: مُحَمَّدَانِيَاد

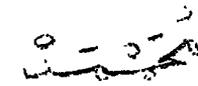
Généralement, dans les textes arabes, les mots ne sont pas vocalisés: la vocalisation est laissée aux lecteurs. Si on veut translittérer le mot que nous avons cité dans le deuxième exemple on aura ceci:

ḥamad 

On voit que l'écriture arabe ne reproduit que les consonnes

b- L'exemple précédent nous servira à illustrer une autre règle le tašdīd ou taḏīf, qui est un signe qu'on inscrit sur une lettre pour dire qu'elle est double: dans l'écriture arabe quand deux lettres se suivent (la lettre M dans notre exemple) et que la première n'a pas de voyelle (on dit qu'elle est Sakinah), elle est assimilée par la deuxième qui la suit et qui est vocalisée

Voici l'exemple:

Ecriture arabe 
Deviend 
Translittération: Muḥammad.

c- Ceci nous amène à parler des consonnes assimilantes. Elles sont au nombre de quatorze; ce sont de droite à gauche:

ك - ق - ج - ح - خ - د - ذ - ر - ز - س - ش - ص - ض - ط - ظ - ل - ن .

Voici leur translittération: de gauche à droite:

ك; ق; ج; ح; خ; د; ذ; ر; ز; س; ش; ص; ض; ط; ظ; ل; ن.

Ces lettres sont dites lettres solaires "Huruf sansiyyah".

Elles ont été appelé ainsi parce que la première lettre après l'article défini, dans le mot qui désigne le soleil en arabe est un (ش = ش). Cette lettre qui est la lettre initiale du nom sans (soleil) assimile l'article défini (ال = ال) et reçoit un tašdīd.

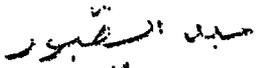
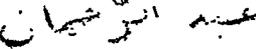
Voici l'exemple explicite :

Ecriture 'al-šams ; prononciation: aš-šams = translittération

Ecriture arabe: 

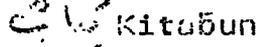
Cela revient à dire que le -L- de l'article défini a été remplacé dans la prononciation par un -S- sans voyelle.

Nous rencontrerons ce phénomène dans les noms arabes composés, par exemple:

'abd-as-šabūr 
'abd-'ar-Raḥmān 

d- Nous parlerons maintenant de la "Idāfah". C'est à dire l'état d'annexion: il y a état d'annexion quand on a deux mots (nom) et que le second est le complément déterminatif du premier. Beaucoup de noms arabes (les noms théoprophétiques et certains ḥiṭāb et laqab) sont de ce type. Les deux exemples précédents illustrent bien cette règle.

e- La nakirah et la ma'rifah: (Indétermination et détermination).

- L'Indétermination (Nakirah), il n'existe pas en arabe d'article indéfini pour indiquer l'indétermination. Un nom indéterminé est généralement terminé par une voyelle suivie du tanwin  Kitābun

- La détermination (la ma'rifa): un nom déterminé perd son tanwin

Il est déterminé par:

- 1) la préfixation de l'article - al- 
- 2) l'état construit (c-à-d) l'état d'annexion)
- 3) le nom propre (Ism'alam)

EX: Yūsuf (Josef)

Yūnus (Jonas)

Maryam (Marie)

'Isā (Jesus)

f- La nisbah (adjectif de relation)

L'adjectif de relation indique une idée de relation avec le mot générateur qui est soit un nom, soit une particule (Ex: kayfa = comment de quelle manière, kayfa est une particule).

Cette relation peut rappeler une origine; une qualité, une race, un pays, une tribu, une ville, une famille, une dynastie, une secte, une couleur, une fonction etc...

On peut former un adjectif de relation d'un nom ou d'une particule on ne peut le former d'un verbe. On forme en général l'adjectif de relation en ajoutant au mot générateur la désinence:  (-iyyun) appelé Ya'ān-nisbah = le Y de l'adjectif de relation

Ex: Race: 'arabiyyun (s'écrit 'arabiy) = Arabe

Pays: Faransiyyun (= faransiy) = Français

Tribu: Qurašīyyun (= Qurašiy) = de Qurays

Ville: Makkiyyun (= Makkiy) = de la Mecque

Famille: 'al-'Iḍrīsiy = de la famille de Idris
 Dynastie: 'Umawiyyun ('Umawīy = Omeyyade
 Secte mystique: Qādiriyyun (qādiriy) = de la secte abū Al qadr
 Rite : Mālikiyyun (Mālikiy) = Malikites.

En fin, pour terminer ce bref rappel nous parlerons de Hamzat-
 al-wasl et de Alif Maqsurah.

- Hamzat-Al-Wasl (liaison) (ا)

prenons un exemple: A'Ḍ- 'AL-QADIR =

عَبْدُ الْقَادِرِ

Ce nom est un nom propre composé quand on le prononce selon Al-'iḍrīsiy (Flexion) on doit obligatoirement une dammah (ة) sur la lettre (d) de 'abd'. Pour faire la liaison avec l'autre partie du nom (Al-qādir): la voyelle (a) dans (al) étant une voyelle instable, on la saute pour prononcer directement le (al), on aura alors: 'abd-u-l-qādir.

dans l'écriture arabe la voyelle (a) de (al) a une valeur graphique de rappel: elle rappelle que si on doit prononcer (al-qādir) tout seul on aura recours à elle pour pouvoir prononcer la lettre suivante. c.a.d. le (l) qui sans voyelle, comme nous l'avons déjà signalé plus haut, le mot arabe ne commence jamais par un sukun.

- Alif maqsurah (Alif raccourcie) (ا)

Cette lettre est la lettre finale (résinence) de certains noms féminins et masculins. On ne doit jamais la confondre avec Ya' 'An-nisbah.

Dans l'écriture arabe on fait la différence grâce aux deux points qui sont sous la (Ya'), l'alif maqsurah ne porte jamais deux points.

Dans la translittération on peut faire la différence en prononçant le mot: dans le cas la nisbah, la voyelle qui précède le (Ya) an-nisbah est toujours une kasrah (ة) c'est une voyelle bref.

Exemple/ Alif maqsurah:- Salma

Mustafa

Nisbah : makkiy

سالمى

مستافى

مكي

3.1 ÉLÉMENTS DU NOM.

Le Nom arabe paraît très complexe. Ce n'est qu'une impression. Qu'on se rappelle que deux éléments: le 'Ism 'alam (nom propre) et le nasab (nom propre du père précédé par ibn= fils) sont très stables; ajoutés à la nisbah (adjectif de relation), ces deux éléments peuvent suffire à l'identification d'une personne. So serait l'idéal sans le phénomène de l'homonymie. On aura recours alors aux autres éléments pour identifier une personne: hitāb, laqab, kunyah, ṣuhrah.

Nous allons essayer dans ce qui se suit, de donner la définition de chaque élément suivi d'exemple.

3.11 al-Hitāb: nom honorifique, toujours composé certains le considèrent

dérivent comme Laqab. Il est composé par deux noms, le deuxième est

ad- Din: (الدينى)

exemple: Mūr 'ad-dīn (lumière de la religion)

Šams 'ad-dīn (soleil de la religion)

موراد الدين
شمس الدين

Il peut être composé aussi, par l'annexion d'un nom à un autre:

Šams al-na'ālīy (soleil des hautes dignités)

Sayf ad-dawlah (sabre de l'Etat)

شمس النعالي
سيف الدولة

On peut ajouter ici les "Laqab" honorifiques selon la terminologie de B. Eustache: ce sont des noms composés dont le second est généralement Bi -l-lah (c-à-d. Bi-Allh = par Allah). Voici un exemple:

al-Mūhdiy bi-Allah (celui qui est guidé par Allah)

المهدي بالله

REMARQUE Le Hitab est spécifiquement islamique.

3.13. ISM al-ALAM

C'est le nom propre ou nom individuel: le nouveau né le reçoit dès sa naissance, il faut, par ailleurs, signaler que la forme de ce nom ne suffit pas à elle seule à indiquer le sexe de l'enfant, dans beaucoup de cas. 'Antarah, qui semble être le nom d'une fille, à cause de sa lettre finale, est en fait un nom masculin.

D'une façon générale, les noms propres de l'époque gentile se divisent en deux genres distincts:

1) noms propres masculins, et noms propres féminins, qu'on pourrait appeler "univoques"

2) noms propres masculins, qui se terminent par un -T- marbutah (-T- fermé qu'on prononce -H-) qui laisserait penser que ce sont des noms féminins, à cause de ce -T- (le -T- est le signe de la féminité du nom); et, des noms propres féminins dont la forme ne montre pas leur genre.

Ce phénomène se rencontre presque exclusivement dans les noms de la période anté-islamique.

Par contre, on rencontrera très souvent, sous l'Islam, des noms de prophètes:

Ibrāhīm (Abraham)

Ishāq (Isaac)

Yūnus (Jonas)

Isā (Jésus)

Maryam (Marie)

Sārah (Sarah)

إبراهيم
إسحاق
يونس
عيسى
مريم
ساره

Les noms théophores, sont très nombreux: ils sont composés par: Abd (serviteur) et l'un des beaux noms d'Allah.

exemple: Abd ar-Rahim (serviteur du très Miséricordieux)

3.14. en -NASAB.

En fait, c'est le nom propre du père précédé de IBN (fils) ou BINT (fille). Traditionnellement, on change le Nasab à chaque génération; parfois, le Nasab sous lequel la personne est connue, est celui d'un aïeul plus ou moins lointin; on peut le considérer comme Šuhrah.

Voici des exemples:

Nasab normal: Muhammad ibn Abd-Allah (le prophète) محمد بن عبد الله

Fatimah bint Muhammad (sa fille) فاطمة بنت محمد

Nasab rattachant à un aïeul: Sulayman ibn Hasan ibn Gulgul. سليمان بن حسن بن ججل

Le Nasab normal est ibn Hasan.

3.15. an-NISBAH.

Elle marque la relation, elle peut être:

1) Généalogique (famille): al-Idrisiy. الإدريسي

2) Tribale (tribu): al-Qurasiy. القُرَاشِي

3) Géographique (pays, ville): al-Andalusi, al-Hakkiy. الأندلسي، الحكي

4) De Madhab (rite): al-Malikiy. المالكي

5) De Tariqah (secte soufi=mystique): al-Qadiriyy. القادري

3.16. LAQAB.

Il indique une qualité ou un défaut physique ou moral. IL peut être un sobriquet, ou être assimilé au Hitab.

exemple: sobriquet = al-Mutay ah (le courtaud) المتعرج

hitab = al-Muhalhil المحلل

Le Kunya joue parfois le rôle du Laqab qu'il soit sobriquet ou hitab.

3.17. as-SUNRAH.

ELLE peut être l'un des éléments cités ou une combinaison de deux de ces éléments. C'est un élément essentiel pour l'identification dans le cas très fréquent de l'homonymie.

3.17. al-KUNYAH.

Formée à partir de Abu (fils) et le nom propre de l'aîné des enfants. Parfois la filiation est fictive, et parfois elle tient lieu de laqab.

Abu Aliy أبو علي

Abu Bakr (kunya du premier calife = filiation fictive) أبو بكر

Abu Nuwas (laqab d'un poète Abbasside) أبو نواس

3.2. EXEMPLES D'APPLICATION.

Remarques importantes:

-Etant donné que la translittération est l'action de représenter les caractères ou les signes d'un alphabet par ceux d'un autre alphabet; le classement des fiches se fera selon l'alphabet arabe.
 -L'article défini(al) et le signe de filiation(ibn), s'ils figurent au début de la vedette-auteur, doivent être écrits en minuscule. La lettre venant après, sera écrite en majuscule et servira pour le classement. Voici des exemples:

ibn Haldun
 al-Muhalhil
 as-Sayyab

ابن حلدون
 الموهليل
 السياب

Par ailleurs, dans les exemples qui vont être donnés, nous nous bornerons à faire les renvois pour un seul exemple; pour le reste nous ferons des fiches guides.

Exemple détaillé:

Eiche guide

'ABŪ ḤAYYĀN 'at- TAWḤĪDIY

Suhrah de 'Aliy Muḥammad 'ibn 'al- 'Abbās
'at- tawḥīdiy 'abū ḥayyān 'Aliy 'ibn Muḥammad
'ibn 'al- 'Abbās.

'Aliy 'ibn Muḥammad 'ibn 'al- Tawḥīdiy 'Abū
ḥayyān

'Abū ḥayyān 'aliy 'ibn Muḥammad 'ibn 'al- 'Abbās
'at- Tawḥīdiy.

Fiches de renvoi:

'at-Tawḥīdiy 'Abū Ḥayyān 'Aliy 'ibn Muḥammad
'ibn 'al- 'Abbās.

Voir:

'Abū Ḥayyān 'at- Tawḥīdiy

'Abū Ḥayyān 'Aliy 'ibn Muḥammad 'ibn 'al- 'Abbās
'at- Tawḥīdiy.

Voir:

'Abū Ḥayyān 'at- Tawḥīdiy.

‘Aliy ‘ibn Muḥammad ‘ibn ‘al-‘Abbās at-Tawḥīdiy ‘Abū Ḥayyān.

Voir:

‘Abū Ḥayyān at-Tawḥīdiy.

Exemples de fiches guides:

‘al-MUḤALHIL

Laqab de ‘Adiy ‘ibn Rabi‘ah al-Ġuṣamiy.

‘ibn Rabi‘ah al-Ġuṣamiy ‘al-Muḥalhil

‘Adiy.

‘Adiy ‘ibn Rabi‘ah ‘al-Ġuṣamiy ‘al-Muḥalhil

‘al-Ġuṣamiy ‘Adiy ‘ibn Rabi‘ah ‘al-Muḥalhil

'al-ḤUTAY'AH

Laqab de Ğarwal 'ibn 'Aws al- 'Absy.

Ğarwal 'ibn 'Aws 'al-'Absiy 'al Ḥutay'ah
'al-'Absiy Ğarwal 'ibn 'Aws 'al-Ḥutay'ah

'al- WĀRIT 'ibn Ḥillizoh 'al- Yaškuriy.

ibn Ḥillizoh 'al- Yaškuriy 'al-Wārit

'al -Yaškuriy al-WĀRIT 'ibn Ḥillizoh.

'al-ĠĀHIZ

Laqab de 'Abū 'Utmān 'Amr 'ibn Baḥr.

'Abū 'Utmān 'Amr 'ibn Baḥr 'al- Ġāhiz

'Amr ibn Baḥr 'al- Ġāhiz 'Abū 'utmān.

'ANTARAH ibn Šaddād 'al-'Absiy.

'ibn Šaddād 'al-'Absiy 'ANTARAH

'al-'Absiy 'Antarah ibn Šaddād

'al-BUHĀRIY Abū 'Abd 'Allāh Muḥammad 'ibn
'Isma'il

'Abū 'Abd 'Allāh Muḥammad 'ibn 'Isma'il 'al-
Buhāriy

Muḥammad 'ibn 'Isma'il 'al-Buhāriy 'Abū 'Abd-
'Allāh

'Ibn 'Isma'il al-Buhāriy Muḥammad 'Abū 'Abd
'Allāh

'al-ʿASMAʿIY 'Abū Saʿīd 'Abd 'al-Malik 'ibn
Qurayb

'Abū Saʿīd 'Abd 'al-Malik 'ibn Qurayb al
'Asmaʿiy.

'Abd 'al-Malik 'ibn Qurayb 'al-'Asmaʿiy 'Abū
Saʿīd.

Ibn ḤALDŪN

naseb de 'Abd 'ar-Raḥmān 'ibn Muḥammad 'al-
Ḥaḍramiy

'Abd 'ar-Raḥmān 'ibn Muḥammad 'ibn Ḥaldūn
'al-Ḥaḍramiy

'al-Ḥaḍramiy 'Abd 'ar-Raḥmān 'ibn Muḥammad
'ibn Ḥaldūn.

Exemple d'auteurs modernes:-----

DINT aš-Šaṭī'

Pseudonyme de 'A'īshā 'Abd 'ar-Raḥmān

'A'ĪSHĀ 'Abd 'ar-Raḥmān Dint 'aš-Šaṭī'

'Abd 'ar-Raḥmān 'A'īshā Dint aš-Šaṭī'

 HUSAYN

nasab (nom de famille) de T. Tāhā Husayn

Tāhā Husayn

 as-SAYYĀB

nisbah (nom de famille) de Badr Šākīr

Badr Šākīr as-Sayyāb

Šākīr as-Sayyāb Badr

3.3. METHODE POUR ETABLIR UNE LISTE D'AUTORITE DES AUTEURS ARABO-MUSULMAN D'AVANT 1800.

Nous exposerons dans ce qui suit la méthode que nous comptons suivre. Avant cela, deux remarques sont nécessaires:

1) Pourquoi cette date?

On peut dire que jusqu'à 1800, la structure du nom arabo-musulman n'a pas changé; les seules différences sont d'ordre graphique suivant les aires culturelles, comme l'a démontré Anis Khurshid.

2) Il est nécessaire (nous ne le répéterons jamais assez), de commencer par une étude approfondie de l'onomastique arabo-musulmane, avant de tenter d'appliquer la méthode que nous proposons. Une telle étude nous permettra de fixer une fois pour toute l'ordre des éléments du nom; elle nous permettra aussi de fixer les définitions des éléments de ce nom.

Pour notre méthode, nous avons choisis comme hypothèse de travail les suggestions de S. Hagrassi: elles ont l'avantage d'être peu nombreuses et d'être essentielles.

Hagrassi propose six éléments pour le nom ancien:

- 1) Hitāb
- 2) Kunyah
- 3) Ism 'Alam
- 4) Nasab
- 5) Nisbah
- 6) Laqab

Bien qu'il suggère d'entre l'auteur à l'élément sous lequel il est le plus connu (la Suhrah), il ne le considère pas comme constitutif du nom ancien.

Dans notre travail nous l'avons considéré comme essentiel.

En se basant sur cette hypothèse de travail de 7 éléments, nous proposons de faire un dépouillement sur fiches d'au moins 1000 noms échelonnés dans le temps de façon à couvrir les deux périodes (gentile et islamique). Nous avons fixé un nombre minimum de 1000 noms, pour que l'échantillon soit représentatif.

Lors du dépouillement, on transcrira les noms tels qu'ils se présentent dans les dictionnaires d'auteurs. On utilisera les dictionnaires anciens tel que "Kitab al-Fihrist" ou "Wafayat al-Ayan"; les dictionnaires modernes ont tendance à ordonner les noms selon les méthodes occidentales.

On établira une fiche par auteur.

Dans les notes en bas de la fiche, on citera les dates de naissance et la mort de l'auteur.

Le dépouillement terminé, on classera les fiches selon l'élément cité par le dictionnaire comme celui qui définit le mieux l'auteur. S'il n'est pas l'un des éléments retenus dans l'hypothèse de travail, on le signalera en notes.

Ensuite, on établira des listes des différentes catégories de noms. Ces listes serviront plus tard à la comparaison avec les résultats de l'étude statistique globale, et celles de chaque catégorie.

Les études statistiques nous permettront de connaître la fréquence des différents éléments à part la Suhrah.

Lors de la comparaison, on dressera une liste des éléments du nom par ordre "de fréquence", elle servira à établir l'élément d'entrée de la vedette-auteur.

Le but de cette méthode, est de parvenir à avoir des noms courts et UNIVOQUES, sans transgresser aux règles régissant l'onomastique arabo-musulmane.

3.4. SUGGESTIONS POUR ETABLIR UNE LISTE D'AUTORITE DES AUTEURS ARABES D'APRES 1800.

Pour les auteurs arabes modernes, il faudra tenir compte des lois concernant l'état civil. Toutefois, une étude sur l'évolution de la structure du nom est nécessaire. Certaines lois, ignorent complètement les "propriétés" du nom arabe: par exemple, en Algérie, la France a imposé l'état civil Français; en Tunisie, on a pris le mot Laqab pour dire Nom de famille (en fait il fallait dire Nisbah).

Alors que faire?

Nous ne pouvons que suggérer ce qui suit, en attendant que les pays Arabes fixent leurs état civil en respectant les règles de l'onomastique arabo-musulmane.

Nous suggérons:

1) De procéder à une enquête dans tous les pays, pour savoir s'il y a une loi fixant l'état civil et, pour collecter des informations sur les usages onomastiques de chaque pays (est-ce que les usages sont les mêmes en Somalie, à Djibouti, en Egypte, en Tunisie et en Mauritanie?)

C'est seulement après une telle enquête, et après l'étude approfondie des résultats, qu'on pourra dresser une liste d'autorité.

Le nom arabe moderne est plus compliqué que l'ancien.

3.5.CONCLUSION.

De 1958 à 1978, nous avons recensés trois travaux portant sur le choix de la vedette-auteur arabe: deux articles et un mémoire de D.S.B.

nous mentionnerons aussi la liste d'autorité de la bibliothèque de Amman(Jordanie), présentée en annexe au mémoire sus-mentionné.

L'article de Daniel Eustache, paru dans le Bulletin des Bibliothèques de France, date de 1958; il semble que l'auteur n'a pas donné suite à cet article comme le laissait prévoir la mention: à suivre.

Bien que l'auteur souligne que le choix de la vedette-auteur arabe ne présente qu'une "difficulté apparente" et qu'il se propose d'aplanir, l'article ne semble pas avoir résolu le problème; les difficultés auxquelles font face les bibliothécaires restent les mêmes. De plus, l'obligation de consulter toujours les dictionnaires biographiques pour déterminer l'élément d'entrée appuie l'idée qu'aucune solution n'a été apportée.

L'intérêt de l'article, réside dans sa forme didactique: il nous a beaucoup influencé.

D.Eustache ne mentionne ni le Hitāb ni la Šuhrah, par contre, il tient compte du Is'm Mansib (nom de fonction). Le fait d'incorporer le Hitāb dans le Laqab nous paraît inacceptable, car le Hitāb ne peut être considéré comme une simple variante du laqab. La clarté de la définition du laqab en souffrirait (le laqab a déjà deux variantes: sobriquet et laudatif)

Le fait de considérer Is'm mansib (littéralement nom de fonction) comme élément du nom n'est valable que pour une période de l'histoire musulmane. Par contre shuhrah (littéralement ; dit ou plus connu sous ce nom) pourrait faciliter beaucoup le travail des catalogues.

Le second travail est l'article des amis khurshid (en anglais: voir bibliographie), il porte en sous titre la mention "point de vue pakistanais" (a Pakistani point of view) . C'est un travail fortement documenté axé sur le cas des noms pakistanais et du sub-continent indien. Son intérêt réside donc le fait que l'auteur réussit à montrer le rôle des influences culturelles locales sur les noms islamiques.

Dans cet article, l'auteur a évoqué les noms de toute les époques jusqu'au 20ème siècle. Ainsi, il perdit en profondeur ce qu'il gagne en "largeur". Il semble ne pas avoir compris l'"unité" du nom arabo-islamique, qui est évidente du moins jusqu'au 18ème siècle.

L'Autre problème soulevé est celui de la définition des éléments constituant le nom arabe mais l'auteur ne aucune solution.

Le troisième travail est le mémoire présenté par Mohamed Aissaou moussa et Zahia Fellah à l'École nationale supérieure des bibliothécaires; il a pour titre "Le nom arabo-onomastique et catalographie". C'est une synthèse de tous les travaux qu'ils ont consultés, et il semble qu'ils aient été beaucoup influencés par la méthode de Daniel Eustache. Ce travail couvre toutes les périodes, il essaie de présenter une "théorie" du choix de la vedette-autour en présentant la méthode suivie à l'I.R.I.T et les possibilités que l'informatique ouvre devant les catalogueurs.

Nous croyons que ce service de tout dire a limité la portée de ce travail, sans parler de certaine confusion dans les noms.

Par contre, la liste d'autorité de la bibliothèque Municipale de Amman (Jordanie), citée en annexe du mémoire en question; et son analyse "statistique" dans le mémoire, présentant un intérêt évident.

Le point important (qui n'a pas été relevé dans l'analyse de la liste), est qu'elle a été établie empiriquement. Cela se voit dans la longueur des noms (voir P.1 le cas des ibn al-Atir)

Pour conclure, nous dirons que tout travail, y compris le notre aura une portée très limitée, car en l'absence d'études approfondies de l'ononastique arabo-musulmane, il serait presque impossible d'établir une liste d'autorité.

NOTES

- 1-UNESCO. paris .- Le Monde en Devenir...-Paris: Unesco, 1976. P.8
- 2-KALTWASSER.(Franz Georg).- Le contrôle bibliographique universel.
in:bull. Unesco.biblio,vol25, n°5, sept-Oct. 1971. P. 268
- 3- Table ronde sur le G.C.U....
in: bibliographie de la France, 21nov. 1973, n 47?162e année, 5e
série P. 1596
- 4-IBID.
- 5-Initiation à l'Islam P.7
- 6-Ibid P.29
- 7-Ibid P.29-30
- 8-Ibid P.30
- 9- RENOUD(Pierre).-Sciences et techniques dans la civilisation musul-
mane
in: France-Pays arabes, no 85, janvier 1980. P.45

BIBLIOGRAPHIE

- AISSAOUMOUSS (Mohamed).--le Nom arabe:onomastique et catalographie.
-Villeurbanne:É.N.S.B.,1978.
- ARNALDEZ (Roger).--Mahomot...-2éme ed.entièrement refondue.--Paris:
Seghers,1975.
- BLACHERE (Régis).--Histoire de la littérature arabe des origines
à la fin du XVé.sicéle de J.-C...-Paris:Maisonnouve,1952-1966.
3 volumes.
- B.(Cl.de).--Table ronde sur le c.b.u. dans les pays en voie de
développement.22-27 Aout.
IN:Bibliographie de la France,21 nov.1973,n°47,162é an.,56 série.
- CHAPLIN(A.N.).--Names of persons:national usages in catalogues...
-3 ed.-Londres:IFLA international office for U.D.C.,1977.
- DOGLAS(Fedwa Malti).--the Treatment by computer of medieval arabic
biographical data:an introduction and guide to Onomasticon
Arabicum...-Paris:ed.du C.N.R.S.,1976.
- EUSTACHE(Daniel).--Catalogue d'imprimés ou de manuscrits arabes:
choix de la vedette-auteur.
IN:Bulletin des Bibliothèques de France,fev.1953,3é année.
- HAIDER(Jalaluddin Syed).--Bibliographic heritage of Muslims.
IN:Libri,vol.29,3,1979.
- KALTWASSER(Franz Georg).--le Contrôle bibliographique universel.
IN:Bull.Unesco Bibl.,vol.25,n°5,sept.-Oct.1971.
- KHURSHID(Anis).--is Uniformity in cataloguing muslim names feasible
or possible.
IN:Libri,vol.27;4,1977.

